

Appel à propositions

Cahier des charges pour une action d'ingénierie de création d'une offre de formation professionnelle aux interventions artistiques et à l'action culturelle dans le spectacle vivant

25 juillet 2018

1- Cadre de l'appel à propositions

L'Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant (OPMQC-SV) est piloté par la CPNEF-SV¹ en lien avec l'Afdas, qui en assure sa gestion et son financement.

L'OPMQC-SV est un outil paritaire d'information, de connaissance et d'analyse permettant à la branche d'anticiper, d'orienter et de conduire une politique d'emploi et de formation professionnelle, adaptée à l'évolution des besoins de qualification et de compétences.

L'OPMQC-SV a notamment pour missions de :

- décrire les activités, les qualifications et les compétences requises pour l'exercice des métiers dans la branche ;
- identifier les métiers et compétences émergents, et les métiers à forte évolution potentielle ;
- identifier les besoins de qualifications, de compétences, de formations professionnelles, au regard de l'évolution des métiers et des emplois ;
- conduire des études ou recherches en matière de formation professionnelle et d'ingénierie de formation et de certification.

2- Contexte et objectifs

Les artistes interprètes du spectacle vivant représentent, chantent, récitent, déclament, jouent, dansent ou exécutent devant un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique) une œuvre artistique, dramatique, musicale, chorégraphique, de variété, de cirque, de rue ou de marionnettes.

Ils représentent 45 % de l'emploi, soit 20 900² salariés permanents et intermittents.

Dans le cadre de l'OPMQC-SV, la CPNEF-SV a réalisé un référentiel de compétences transversal à l'ensemble des métiers d'interprètes³ qui a identifié :

- Trois domaines de compétences clés (relatives au cœur de métier) :
 - 1- l'expression artistique ;
 - 2- la gestion de carrière ;
 - 3- la prévention des risques et la santé au travail.
- Deux domaines de compétences complémentaires (que les professionnels peuvent éventuellement être amenés à acquérir selon leurs besoins) :
 - 1- l'initiation d'un projet artistique ;
 - 2- les interventions artistiques et l'action culturelle.

¹ Commission paritaire nationale emploi et formation du spectacle vivant

² Tableau de bord statistique, première partie Audiens / OPMQC-SV données 2016

³ Cf Annexe

Concernant les compétences complémentaires de l'artiste interprète dans le domaine « des interventions artistiques et de l'action culturelle », la CPNEF-SV a constaté que :

- il existe des possibilités d'emplois importantes et en développement offertes aux artistes interprètes, pour l'ensemble des esthétiques ;
- la majorité des artistes interprètes exerçant ces activités de façon complémentaire n'ont pas reçu de formation spécifique, et sont issus d'autres cursus liés à l'expression artistique ou à l'enseignement artistique ;
- les activités nécessitent l'acquisition de nombreuses compétences spécifiques, identifiées dans le référentiel⁴ ;
- l'offre de formation préparant à l'acquisition des compétences requises est actuellement globalement insuffisante, non structurée et mal reconnue⁵ ; l'offre est peu nombreuse et touche des effectifs très limités en inadéquation avec les besoins d'emplois, les contenus sont hétérogènes, l'offre ne couvre que certaines disciplines et sauf exception elle n'est pas certifiante ;
- des organismes de formation publics ou privés souhaiteraient se positionner, mais ils ne sont pas toujours outillés pour mener l'ingénierie requise, en lien avec la branche et les pouvoirs publics, répondant aux besoins.

3- Attendus

L'action d'ingénierie vise à créer une offre de formation professionnelle permettant l'acquisition des compétences relatives « aux interventions artistiques et à l'action culturelle », destinée aux artistes interprètes exerçant dans l'art dramatique, l'art chorégraphique, la musique, le chant, les arts du cirque, les arts visuels... quelle que soit l'esthétique.

Cette action d'ingénierie devra permettre d'appuyer les organismes de formation, publics ou privés, qui souhaiteront proposer des actions de formation dans la construction ou le développement de leur offre.

L'action d'ingénierie aura pour résultat d'établir des modèles de référentiels d'activités et de référentiels de formation validés par la branche. Ces référentiels seront par la suite appropriables par la branche, les pouvoirs publics et les organismes de formation qui pourront les décliner de façons diversifiées selon les disciplines, les esthétiques et les formats qu'ils retiendront (certifiants ou non certifiant, pédagogies innovantes...).

4- Réalisation et méthodologie

L'action d'ingénierie engagée comportera deux volets.

▪ Premier volet - Réalisation d'un référentiel d'activités « des interventions artistiques et de l'action culturelle » incluant :

- l'identification des activités à réaliser pour ce domaine de compétences ;
- l'identification des compétences requises, qui approfondira le référentiel transversal succinct établi par la branche.

Le cas échant, ce référentiel d'activités pourra distinguer un tronc commun et des éléments de variabilité selon les disciplines et esthétiques.

▪ Deuxième volet - Réalisation d'un référentiel de formation « des interventions artistiques et de l'action culturelle », incluant :

- l'identification des savoirs et savoir-faire associés aux activités et compétences requises ;
- l'élaboration d'un « programme socle », qui pourra ensuite être décliné de façon diversifiée par la branche, les pouvoirs publics, les organismes de formation selon leur positionnement et les disciplines/esthétiques visées ;
- des propositions de modalités pédagogiques ;
- des propositions de formats de l'action de formation (durée, rythme, alternance...) ;
- l'identification de prérequis permettant l'accès à la formation ;
- des propositions de modalités évaluatives afin de pouvoir transformer l'action de formation éventuellement en certifications, relevant du RNCP et/ou de l'Inventaire de la CNCP ;
- de l'outillage méthodologique mis à disposition des organismes de formation destiné aux personnels pédagogiques, aux jurys, aux élèves/stagiaires, etc. tels que des guides, des modèles de supports ou de grilles.

⁴ Cf annexes

⁵ Cf annexes

Le cas échéant, ce référentiel de formation pourra distinguer un tronc commun et des éléments de variabilité selon les disciplines et esthétiques.

Pour ces deux volets, l'action d'ingénierie s'appuiera notamment sur :

- l'analyse d'un corpus documentaire et statistique fourni par le comité de pilotage ;
- des entretiens et/ou observations de artistes interprètes exerçant les activités ciblées, et selon les disciplines et esthétiques,
- des entretiens avec des professionnels travaillant avec les artistes interprètes dans le cadre des activités ciblées ;
- des entretiens avec des représentants de la profession (organisations d'employeurs et de salariés), des institutions sociales (CPNEF-SV, Afdas, Pôle emploi...), des pouvoirs publics (MCC, régions), des centres de ressources, des organismes de formation ;
- des réunions de travail avec le comité de pilotage et éventuellement avec des sous-groupes techniques ou thématiques.

Les travaux devront pouvoir trouver une application pour l'ensemble des disciplines du spectacle vivant : art dramatique, art chorégraphique, musique, chant, arts du cirque, arts visuels... quel que soit l'esthétique.

Les travaux démarreront courant octobre 2018. Ils devront se dérouler sur plusieurs mois de façon à pouvoir mobiliser l'ensemble des parties prenantes et permettre la concertation entre les diverses sessions de travail.

5- Pilotage des travaux

Ces travaux se dérouleront dans le cadre de l'OPMQC-SV.

Le comité de pilotage sera composé notamment de représentants :

- des organisations d'employeurs et de salariés du spectacle vivant,
- de la CPNEF-SV,
- de l'Afdas,
- du Ministère de la culture.

Le comité de pilotage pourra associer en tant que de besoins :

- des personnalités qualifiées,
- des représentants d'organismes de formation.

6- Proposition du prestataire

A partir des éléments du cahier des charges, le prestataire transmettra à l'OPMQC-SV une proposition d'intervention comportant notamment :

- une note d'intention de maximum 2 pages décrivant l'intérêt et la motivation du prestataire
- une présentation de la structure, et le cas échéant, son ou ses partenaire(s), comportant :
 - son organisation et son fonctionnement sur le plan administratif,
 - ses domaines d'interventions, son expérience et ses références « clients », en particulier ceux en lien avec le secteur culturel et le spectacle vivant
 - le profil des consultants qui seront mobilisés
- la méthodologie de travail ;
- la présentation des livrables et outils qui seront réalisés ;
- un calendrier prévisionnel ;
- un budget détaillé.

La proposition devra être adressée de façon simultanée par voie électronique à :

1- la CPNEF-SV, à l'attention de Carole Zavadski, déléguée générale
info@cpnefsv.org

2- l'Afdas, à l'attention d'Elise Plissonneau, responsable du Pôle observatoires des métiers
e.plissonneau@afdass.com

La date limite de retour de la proposition par courriel est fixée au vendredi 7 septembre 2018 au soir.

Des renseignements peuvent être pris auprès de :

- Carole Zavadski, déléguée générale de la CPNEF-SV. Tel. 01 40 26 12 58 - info@cpnefsv.org

D'ici le 10 août

- Elise Plissonneau, responsable du Pôle observatoires des métiers de l'Afdas. Tel. 01 44 78 36 78
e.plissonneau@afdass.com

A partir du 13 août.

7- Critère de sélection du prestataire

Les dossiers de candidature des prestataires seront étudiés par la CPNEF-SV et l'Afdas.

Les critères de choix porteront essentiellement sur les points suivants :

- la présentation, clarté et lisibilité de la proposition ;
- la pertinence de la proposition et de l'offre de services ;
- la capacité à engager et coordonner l'action, sous l'autorité du comité de pilotage ;
- les garanties, capacités financières et moyens de la structure ;
- la connaissance du milieu professionnel de la branche spectacle vivant (son activité et ses métiers, ses caractéristiques socio-économiques, sa structuration, son offre de formation) ;
- la prise en compte des disciplines et esthétiques du spectacle vivant relatives à l'art dramatique, la danse, la musique, le cirque et les arts de la rue... et des politiques culturelles en matière de l'éducation artistique et culturelle ;
- l'expérience d'ingénierie de la formation et/ou de la certification, notamment dans le spectacle vivant, des intervenants choisis pour mettre en œuvre la prestation ;
- l'expérience et les références du prestataire dans la conduite de démarches équivalentes.

Annexes

1- Référentiel de compétences de l'artiste interprète du spectacle vivant

2- Etat des lieux de l'offre de formation professionnelle aux interventions artistiques et à l'éducation artistique et culturelle

Référentiel de compétences

des artistes interprètes du spectacle vivant

Décembre 2017

Ce référentiel a été réalisé par la CPNEF-SV (Commission paritaire nationale emploi formation du spectacle vivant), c'est-à-dire par les organisations d'employeurs et de salariés du spectacle vivant, dans le cadre d'un groupe de travail auxquels ont participé des artistes interprètes.

L'objectif principal du groupe de travail a été d'améliorer la description des compétences, savoirs et savoir-faire des artistes interprètes du spectacle vivant pour renforcer l'offre de formation professionnelle initiale et continue.

Définition de l'emploi d'artiste interprète du spectacle vivant

Il-elle interprète c'est-à-dire représente, chante, récite, déclame, joue, danse ou exécute devant un public (ou dans le cadre d'un processus de recherche artistique) une œuvre artistique, dramatique, musicale, chorégraphique, de variété, de cirque, de rue ou de marionnettes.

Le métier d'artiste interprète du spectacle vivant nécessite des compétences dans les domaines suivants :

- l'expression artistique ;
- la gestion de carrière ;
- la prévention des risques et la santé au travail.

Par ailleurs, les artistes interprètes du spectacle vivant peuvent être amenés à exercer d'autres activités, telles que l'initiation d'un projet artistique ou les interventions artistiques et action culturelle, qui demandent des compétences complémentaires.

En application des dispositions du code du travail, les artistes interprètes du spectacle vivant sont présumés être des salariés, exerçant dans le cadre d'un contrat de travail.

* * *

Les compétences clés et complémentaires du métier d'artiste interprète du spectacle vivant

Toutes disciplines et esthétiques

Liste indicative et non exhaustive pages suivantes

Compétence clés du métier : Expression artistique

Compétences (être capable de...) ➤ objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire et associés ➤ programme de formation
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier les éléments constitutifs de sa discipline - Situer l'œuvre et sa singularité artistique dans son contexte esthétique, historique, sociologique... - Décrypter le sens de l'œuvre, sa structure et ses registres émotionnels - Elaborer une interprétation personnelle à partir de l'œuvre et/ou des informations ou demandes de la direction artistique, - Appliquer les consignes de jeu - Mettre son imagination et ses perceptions au service de son interprétation - S'engager émotionnellement et corporellement dans son interprétation, en trouvant la juste distance - Concevoir son interprétation en fonction du spectacle dans son ensemble - Faire des propositions d'interprétation, en cohérence avec le collectif artistique - Etre à l'écoute de ses partenaires et appuyer leurs interprétations - Improviser selon des consignes - Tenir compte de la présence du public dans son interprétation - Reprendre un rôle ou une interprétation en utilisant les différentes ressources disponibles - Développer sa conscience corporelle - Gérer son engagement émotionnel et physique tout au long de l'interprétation - Prendre en compte les situations imprévues survenant pendant la représentation - Jouer dans l'espace scénique imparti, en tenant compte de ses caractéristiques et contraintes - Se placer correctement vis-à-vis de la lumière et de l'ensemble des éléments scéniques - Formuler ses besoins aux équipes techniques et administratives - Comprendre et respecter les consignes techniques et administratives - Gérer son trac - Se préparer mentalement et physiquement avant la représentation - Effectuer une relaxation et/ou une récupération mentale et physique - Entretenir ses capacités physiques et techniques, individuellement et/ou collectivement - Préparer, installer et entretenir son instrument, et/ou ses accessoires et/ou son matériel nécessaires à l'interprétation - Se tenir au courant de l'actualité de l'environnement social du spectacle 	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les répertoires de sa(ses) discipline(s) dans plusieurs styles et époques, et leurs normes - Les registres émotionnels et les codes de jeu de l'œuvre - Les expressions artistiques pouvant être associées à sa discipline - L'actualité artistique et culturelle, dans et en dehors de sa discipline - La physiologie, l'anatomie, la posture... - Le vocabulaire professionnel de sa discipline - L'environnement scénique et ses contraintes - Les métiers impliqués dans la réalisation, la production et l'exploitation des spectacles - Les fonctions des membres des équipes techniques et administratives <p>Savoir-faire</p> <p>Mise en œuvre de-s :</p> <ul style="list-style-type: none"> - techniques artistiques de sa(ses) discipline(s), individuelles et collectives - technologies, outils et matériels de sa(ses) discipline(s) - techniques de préparation, d'entraînement, d'échauffement et de récupérations, mentales et physiques, individuelles et collectives - langues et langages pour l'interprétation dans sa(ses) discipline(s) - techniques de placement corporel et/ou vocal, coordination, équilibration, analyse du mouvement, respiration... - la gestion du stress

<p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none">- Gérer les émotions- Travailler en équipe- Etablir une communication verbale ou non verbale- Formuler et argumenter des propositions- Développer des approches originales et innovantes- Respecter un planning- Organiser son travail personnel et définir des priorités- Effectuer des recherches et de la veille informative	
--	--

Compétence clés du métier : **Gestion de carrière**

<p align="center">Compétences (être capable de...) ➤ objectifs de formation</p>	<p align="center">Savoirs et savoir-faire et associés ➤ programme de formation</p>
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir son projet professionnel et le faire évoluer en fonction de son parcours - Développer des stratégies de recherches d'emploi - Repérer les possibilités d'emploi localement, nationalement et internationalement dans sa(ses) discipline(s) - Cibler des propositions artistiques correspondant à ses choix - Contacter les porteurs de projets et les employeurs de façon adaptée - Faire connaître son actualité dans les réseaux adaptés à son projet professionnel - Se préparer à une audition, un concours, un entretien... - Analyser et négocier les clauses du contrat de travail - Se tenir au courant de l'actualité de l'environnement social du spectacle - Faire respecter ses droits sociaux - Faire respecter ses droits de propriété intellectuelle - Identifier les facteurs et les contextes pouvant mener à une évolution professionnelle et/ou une reconversion <p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer, entretenir et mobiliser un réseau professionnel - Comprendre son environnement de travail - Présenter son parcours, par oral et par écrit, - Rechercher et analyser des informations sociales et réglementaires - Mobiliser des ressources et trouver l'information pertinente - S'auto-évaluer et se situer professionnellement 	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs artistiques, culturels et institutionnels locaux, nationaux ou internationaux du spectacle vivant - L'organisation du marché du travail dans le spectacle vivant, les différents types d'employeurs et d'intermédiaires - Le rôle des agents d'artistes, des managers et des impresarios - La législation sociale et les accords applicables - Le droit d'auteur et le droit de la propriété intellectuelle - Les modalités d'engagement et de rémunération des artistes, par des employeurs français et étrangers - Les conditions de cumul d'activités, d'emplois et de statuts - Les droits sociaux des artistes interprètes : sécurité sociale, assurance chômage, retraite, complémentaire santé, prévoyance, congés payés, formation professionnelle, médecine du travail... - Le rôle et le fonctionnement des institutions sociales, des organismes de gestion collective, des organisations syndicales - Les réseaux professionnels et centres de ressources de sa(ses) discipline(s). <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérage d'offres d'emploi et d'auditions - Rédaction d'un CV, d'une biographie, d'un book, d'une lettre de motivation... en français et en langue étrangère - Constitution de fichiers de contacts pertinents - Utilisation des logiciels de bureautique et des outils de communication numériques - Mobilisation des moyens et dispositifs pour développer ses compétences.

Compétence clés du métier : **Prévention des risques et santé au travail**

<p align="center">Compétences (être capable de...) ➤ objectifs de formation</p>	<p align="center">Savoirs et savoir-faire et associés ➤ programme de formation</p>
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver son intégrité mentale et corporelle, et celle des autres - Appliquer les mesures de protection individuelles et collectives de prévention des risques - Proposer des actions permettant d'améliorer les conditions de travail des artistes et des mesures de prévention des risques - Gérer des situations de travail discontinues, des horaires décalés et des déplacements fréquents dans le respect des réglementations - Gérer la diversité et le renouvellement des situations de travail - Identifier un accident du travail <p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité - Alerter sur les risques liés à la sécurité, les dysfonctionnements, la vétusté et la nécessité de mise aux normes - Signaler un accident et alerter les secours - Gérer les situations conflictuelles et les tensions au sein de l'équipe 	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principaux risques fonctionnels ou accidentels liés à l'activité physique de sa(ses) disciplines(s) artistiques (troubles musculo squelettiques, troubles auditifs lombalgies, blessures, port de charges...) - Les principaux risques psychosociaux (stress, tensions, discriminations, harcèlement, équilibre vie professionnelle et vie privée, épuisement professionnel, dépression, addictions...) - Les possibilités de prises en charge thérapeutiques et assurantielles - Les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail - Les règles d'organisation du travail légales, conventionnelles et contractuelles - Les responsabilités des parties prenantes - Les principes de la prévention des risques, individuels et collectifs - Les acteurs de la prévention des risques (élu du personnel, pompiers, médecins du travail, inspection du travail...) - La nutrition, les rythmes biologiques, le vieillissement... <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de-s : <ul style="list-style-type: none"> - techniques d'entretien de sa condition physique - gestes et postures de sa(ses) discipline(s) - gestes et premiers secours selon les exigences de la discipline concernée - Repérage des symptômes et signaux - Expression des problèmes, écoute active - Gestion de la maladie - Gestion du handicap - Gestion de conflits - Gestion du stress

Compétence complémentaire au métier : **Initiation d'un projet artistique**

Compétences (être capable de...) ➤ objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire associés ➤ programme de formation
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir un projet artistique aboutissant à la création d'un spectacle vivant - Préfigurer la composition de l'équipe et définir les moyens matériels artistiques et techniques nécessaires à la réalisation du projet - Définir et positionner un projet artistique sur le plan social, juridique, technique, budgétaire et réglementaire - Analyser et négocier un contrat d'auteur - Identifier les types de partenaires potentiels du projet (producteurs/diffuseurs, acheteurs, financeurs, publics ou privés...) - Identifier les aides et financements adaptés - Chercher un producteur - Cibler son public - Elaborer des supports de présentation du projet artistique - Utiliser les plateformes, réseaux et outils existants - Faire connaître le projet artistique sur Internet - Définir une stratégie de communication et de relations publiques <p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les objectifs, enjeux et risques d'un projet - Identifier et planifier les étapes d'un projet - Mobiliser les parties prenantes et les ressources nécessaires - Organiser et animer les sessions collectives de travail - Etablir des argumentaires et formuler des propositions, oralement et par écrit - Intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les projets - Rédiger, transmettre et archiver des documents administratifs - Piloter la conception et la réalisation de supports de communication 	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'actualité artistique et culturelle dans et en dehors de sa discipline - L'organisation du marché du travail dans le spectacle vivant, les branches et les types d'employeurs - Le rôle et le fonctionnement des parties prenantes dans les processus de création/production/diffusion dans la discipline du projet artistique - Les rôles et fonctionnement des pouvoirs publics, fonds de soutiens, organismes de gestion collective, centres ressources... - Les rôles et fonctionnement des bureaux de production, pépinières, groupements d'employeurs, lieux de résidence, plateformes... - Les possibilités d'accompagnement et de conseils - Les aides et financements pour la création, la production, la diffusion, l'itinérance... privés et publics - Le statut social de l'artiste interprète et des autres salariés de l'équipe - La législation sociale et les accords applicables - Les modalités d'engagement et de rémunération des artistes, par des employeurs français et étrangers - Le droit d'auteur et le droit de la propriété intellectuelle - La législation concernant les entrepreneurs de spectacles vivants - Les contrats de coproduction, cession et coréalisation. <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de-s : <ul style="list-style-type: none"> - la méthodologie de projet - logiciels de bureautique - technologies de l'information et de la communication - Description orale et écrite du projet (synopsis, dossier, note d'intention...) - Elaboration d'un budget prévisionnel - Elaboration d'une fiche technique d'un spectacle - Adaptation d'un argumentaire aux interlocuteurs - Analyse et réponse à un cahier des charges, un appel d'offre... - Constitution de fichiers contacts et des bases de données

Compétence complémentaire au métier : Interventions artistiques et action culturelle

Compétences (être capable de...) ➤ objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire associés ➤ programme de formation
<p>Compétences spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la demande du commanditaire, ses enjeux et le contexte d'intervention - Analyser les attentes d'un public ou d'une population, et construire une proximité entre leurs réalités et les œuvres - Concevoir des interventions ou des actions culturelles reliées à son art - Construire avec les partenaires impliqués un programme préparatoire - Participer à la conception des modes de restitution et de valorisation de l'intervention - Proposer des interventions ou des actions adaptées et originales, qui permettent aux publics visés de développer leur créativité, imaginaire, sensibilité artistique, esprit critique, pratique artistique... individuels et collectifs - Relier son expression artistique à un projet culturel et/ou éducatif et/ou social - Construire son intervention en complémentarité du travail des autres intervenants (pédagogues, médiateurs, acteurs sociaux...) - Donner des clés d'interprétation des œuvres, indiquer leur structure, leurs références et leurs registres émotionnels - Partager sa démarche créative et témoigner de sa vie d'artiste - Favoriser les échanges autour de(s) l'œuvre(s) <p>Compétences transversales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, piloter et valoriser un projet - Ancrer un projet dans la durée - Mobiliser les parties prenantes et travailler en réseau - Créer une dynamique de groupe et de co-construction - Structurer son intervention ou son action - Faciliter l'expression et l'engagement de chacun - Analyser, synthétiser et communiquer des informations, par écrit et oralement - Etablir un bilan de réalisation 	<p>Savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les répertoires de sa-ses discipline-s dans plusieurs styles et époques, et leurs normes de représentation - L'actualité artistique et culturelle dans et en dehors de sa discipline - Les politiques publiques de démocratisation de la culture - La sociologie des publics - Les politiques et les modalités de l'éducation artistique et culturelle, et les types d'acteurs concernés (publics, parapublics ou privés) - Le statut social de l'artiste interprète lors de ses interventions - Les modalités d'engagement et de rémunération des artistes lors des différents types d'interventions - Le droit de la propriété littéraire et artistique, le droit d'auteur et les droits voisins - Le cadre de la pratique amateur... <p>Savoir-faire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de-s : <ul style="list-style-type: none"> - techniques artistiques de sa-ses discipline-s, individuelles et collectives - technologies, outils et matériels de sa-ses discipline-s - techniques de transmission et de gestion de groupes - technologies de l'information et de la communication - logiciels de bureautique - Identification des types d'intervention (conférence, atelier de création, accompagnement des pratiques amateurs, expérimentation...), des niveaux (découverte, sensibilisation, approfondissement...), des registres (informatifs, interactifs, ludiques, participatifs...) - Analyse et réponse à un cahier des charges, un appel d'offres... - Identification des spécificités culturelles, sociales, historiques, géographiques... d'un territoire

Groupe de travail

Les besoins en formation professionnelle des artistes interprètes

Etat des lieux de l'offre de formation professionnelle
aux interventions artistiques et à l'éducation artistique et culturelle

20 Mars 2018
Document de travail

1/ Repères concernant les actions culturelles et l'éducation artistique et culturelle (EAC)

1. Les textes clés du Ministère chargé de la culture

- [circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013](#) sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (EAC)

- [Charte sur l'éducation artistique et culturelle \(EAC\) de 2016](#)

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domains_artistiques/67/1/Charte_EAC_614671.PDF

- [Circulaire du 10 Mai 2017](#) relative au développement d'une politique ambitieuse en matière d'EAC, dans tous les temps de la vie des enfants et adolescents.

2. Rapport

[Rapport au Premier Ministre : Les territoires de l'EAC, 2017](#)

Recommandations (page 73) :

1. Faire exister une offre réelle de formation initiale pour l'EAC

2. Assurer les moyens d'une formation continue, croisée, multi-catégorielle, multi-professionnelle.

« Il convient de développer des formations continues, éventuellement coconstruites entre plusieurs partenaires, et multi-catégorielles : personnels enseignants, personnels des collectivités territoriales, artistes et professionnels de l'art mais également médiateurs et animateurs. »

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/01/170124_rapport_san_drine_doucet_-_les_territoires_de_leac.pdf

3. Conditions d'accès aux emplois relatifs à l'éducation artistique et culturelle (extrait du site du MCC)

« L'article L. 911-6 du code de l'éducation détermine les personnes qui peuvent apporter leur concours aux enseignements et activités artistiques en raison de leur compétence professionnelle dans les domaines de la création ou de l'expression artistique, de l'histoire de l'art ou de la conservation du patrimoine.

Par conséquent, un artiste ou un professionnel de la culture est partenaire d'une action d'éducation artistique et culturelle, lorsqu'il est fait appel à lui en sa qualité d'artiste ou de professionnel pour une intervention dans le cadre d'un projet conduit en partenariat avec une personne physique, un enseignant par exemple, dans un cadre scolaire ou périscolaire. L'intervention ne peut donc être qu'une activité accessoire. Cette qualification vaut pour l'ensemble des situations éducatives, pendant et en dehors du temps scolaire. Seuls les musiciens, qui demeurent des intervenants formés dans les centres de formation des musiciens intervenants (CFMI), échappent à cette règle. Dans tous les cas, l'intervention de l'artiste ou du professionnel de la culture doit s'effectuer en présence et sous la responsabilité de l'enseignant pendant le temps scolaire, ou, en dehors du temps scolaire, sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative de la structure d'accueil des enfants. Les interventions qui ne donnent pas lieu à coopération avec un enseignant ou un personnel chargé d'une mission éducative ne sont pas éligibles aux aides du ministère de la culture.

Les modalités d'attestation des compétences attendues

Afin de s'assurer le concours d'artistes dont la compétence professionnelle est reconnue, et en vertu du décret n° 88-709 du 6 mai 1988 pris pour l'application de l'article L. 911-6 du code de l'éducation, les artistes intervenants doivent justifier de la possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur reconnu dans le domaine considéré et/ou de l'exercice effectif d'activités professionnelles dans ce domaine, par la présentation de leurs travaux, réalisations ou publications sous forme d'un dossier. Ces activités doivent avoir été menées, soit pendant trois ans dans les cinq années qui précèdent la demande d'attestation, soit, s'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine considéré, pendant au moins deux ans avant le début de l'année scolaire au titre de laquelle ils interviennent. Le diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) est le seul à sanctionner une formation d'artiste intervenant. Seuls les titulaires du DUMI sont habilités à intervenir en milieu scolaire sans avoir à demander une attestation de compétence professionnelle.

(...)

L'augmentation qu'a connue le nombre de demandes de délivrance des attestations de compétence professionnelle, rend leur traitement par les DRAC souvent difficile. Les DRAC s'appuient désormais sur la capacité d'expertise des structures artistiques et culturelles qu'elles subventionnent et concluent avec ces structures des conventions prévoyant l'intervention d'artistes ou de professionnels de la culture dans le champ de l'éducation artistique et culturelle, pendant et en dehors du temps scolaire. Les établissements scolaires et les autorités académiques sont donc invités à vérifier que les intervenants dans les actions d'éducation artistique et culturelle sont bien rattachés à des structures artistiques et culturelles conventionnées.

Seuls les artistes et professionnels affiliés au régime des travailleurs indépendants échappent à cette règle. La procédure définie par les textes antérieurs continue à leur être appliquée. »

<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Monter-un-projet/Intervention-de-l-artiste/Conditions-d-intervention>

2/ L'offre de formation : état des lieux provisoire

Liste indicative non exhaustive

2.1 Formations courtes non certifiantes

- **Philharmonie de Paris**

- Identifier les enjeux de l'action culturelle (3h)
- Structurer une séance de médiation
- Animer une séance de médiation musicale

<https://philharmoniedeparis.fr/fr/activite/formation-professionnelle/18934-identifier-les-enjeux-de-laction-culturelle>

- **Agecif**

- [Construire un projet d'éducation artistique et culturelle](#)

Autres modules incluant de l'EAC :

- [Concevoir et animer des visites pour les classes de l'école élémentaire au sein d'un musée ou d'un lieu du patrimoine](#)
- [Bâtir une stratégie jeune public](#)

- **AFO (association française des orchestres)**

- Les actions éducatives : des rencontres participatives et créatives - volet 1 initiation
- Les actions éducatives : des rencontres participatives et créatives - volet 2 : approfondissement
- Les musiciens et les actions éducatives : l'improvisation musicale au service d'un projet éducatif
- Stage de découverte : actions éducatives, le modèle anglo-saxon

http://www.france-orchestres.com/wp-content/uploads/2014/04/Catalogue-formations-AFO_2017-1.pdf

- **CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale**

- La généralisation de l'éducation artistique et culturelle : quelle stratégie en partenariat avec les collectivités territoriales ?

1 jour. 2014.

- **Observatoire des politiques culturelles**

- [Les ateliers culture et jeunesse - Education artistique et culturelle, médiation, participation](#)
- 5 jours

- **Arcade**

- [Élaborer un projet d'éducation artistique et culturelle](#)

3 jours

- **Associations de 5 écoles nationales supérieures d'art de Paris : Conservatoire national supérieur d'art dramatique, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, l'École nationale supérieure des Arts Décoratifs, l'École nationale supérieure des beaux-arts et La Femis**
- Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS)
Pour l'année scolaire 2017-2018, une formation post-diplôme d'Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS), dans le cadre d'une résidence.
<http://www.ensad.fr/formations/formation-dartistes-intervenant-en-milieu-scolaire>

- **CNAC**

CREER UN LIEN ENTRE LA PRATIQUE ET LES ARTS DU CIRQUE :

- Les arts du cirque dans le parcours d'éducation artistique et culturelle : pratique, analyse, création
- Ecriture dramaturgique appliquée aux disciplines de cirque
- Sensibilisation aux arts du cirque

- **Compagnie Gérard Gallego**
- Théâtre et prison

3.2 Les formations certifiantes

- **Musicien intervenant (DUMI)**
Diplôme universitaire. Niveau III
Préparé dans les CFMI
- **Encadrement d'ateliers de pratique théâtrale**
Licence Professionnelle. Niveau II
Université de Paris 3